



Meix-devant-Virton, le 21/06/2019

Avis de recrutement – assistant(e) social(e) à ½ temps

Le Centre Public d'Action Sociale de Meix-devant-Virton recrute un(e) assistant(e) social(e) à ½ temps. Les candidatures doivent être introduites par écrit et par envoi recommandé ou déposées auprès de Madame La Présidente du CPAS, Patricia RICHARD, contre accusé de réception. Le délai d'introduction est fixé au 08 juillet 2019.

Les candidatures devront être accompagnées de :

- un extrait d'acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire modèle 1 ;
- un certificat de nationalité ;
- un certificat de milice ;
- une copie certifiée conforme du diplôme requis.

Entrée en fonction: Le 01/08/2019.

Type de contrat : contrat de remplacement.

Echelle barémique: B1

Conditions générales

- 1° être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être belge citoyen de l'Union Européenne ou être en possession d'un permis de travail ou d'un titre de séjour valable (cette dernière disposition ne concerne que les travailleurs contractuel, en dehors de tous les postes statutaires et des postes contractuels comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique [voir à ce sujet les normes européennes rappelées par la circulaire ministérielle du 01/03/1999, MB 13/03/1999 Ed 2]);
- 2° avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° être de conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer (présenter une déclaration du service médical désigné par le Conseil de l'Action Sociale, avant l'entrée en fonction dans le régime statutaire) ;
- 7° être âgé de 18 ans au moins ;
- 8° être porteur du diplôme d'assistant social ;**
- 9° disposer d'un passeport A.P.E. au moment de l'entrée en fonction est un plus.

Par le CPAS,

Le Directeur général a.i,
Nicolas SCHILTZ

La Présidente,
Patricia RICHARD